

AFFAIRE N° 5

RATIFICATION des DEPENSES IMPREVUES EFFECTUEES pendant l'année

1953.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 29 Juin 1954

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de ratifier

les dépenses imprévues faites au cours de l'année 1953, savoir:

DATE	N° du mandat	Désignation de la dépense	Montant	Observations
2 Février 1954	2675	Directeur des Ateliers et du Dépôt Central du Matériel - Concession d'une boîte aux lettres supplémentaire en 1953	7.446.-	

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.